P 2052	ID 5377

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Carlos Manuel BOUCINHA PEREIRA

Luxembourg, le 25 octobre 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 2052 – Murets mitoyens & Conflits entre voisins

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 20 octobre 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, votre demande de pétition publique est irrecevable, car elle est sans fondement. La problématique soulevée est réglée par un dispositif légal qui peut être invoqué dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés